



Gender Creative Kids Enfants transgenres CANADA

Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens en soutien au projet de loi 103, Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres.

Présentation de l'organisme

'Enfants Transgenres Canada / Gender Creative Kids', est un organisme à but non lucratif qui offre des espaces sécuritaires pour l'échange, le soutien et le partage d'expérience des enfants trans¹ âgés de moins de 18 ans, de leurs parents, ainsi que leurs fratries. L'organisme a également pour objectif de sensibiliser la population aux besoins des enfants et des jeunes trans, à défendre les droits de ces jeunes et de leur famille ainsi que de promouvoir leurs intérêts. L'organisme regroupe principalement les enfants trans, leur fratrie, leurs parents, ainsi que leurs alliés.

L'organisme offre un groupe de soutien pour les parents, un groupe d'intervention et de sensibilisation à la transphobie pour les jeunes trans et leur fratrie, un groupe d'action pour les parents. L'organisme offre des formations dans divers milieux tels les écoles, les commissions scolaires et les CISSS et contribue activement au développement d'un site web dédié au partage d'information et de ressources, et au réseautage 'enfantstransgenres.ca'. Finalement, l'organisme participe à diverses consultations à titre d'organisme expert dans les questions touchant les enfants transgenres et leurs familles.

¹ Le terme trans est ici utilisé afin de qualifier ceux et celles qui ne s'identifient pas au sexe assigné à la naissance, ou qui expriment un genre différent de celui associé à leur sexe anatomique.

Résumé du mémoire

En tant qu'Organisme à but sans lucratif, Enfants transgenres Canada accueille chaleureusement le dépôt du projet de loi 103, Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres, présentée par la ministre de la Justice, Madame Stéphanie Vallée.

Enfants transgenres Canada souhaite donc présenter les motifs pour lesquels l'Organisme soutient l'adoption du projet de loi, dans les meilleurs délais, afin de permettre aux mineurs de se prévaloir des mêmes droits que les adultes transgenres, car:

1) la non-coïncidence entre l'identité civile, d'une part, et l'identité et l'expression de genre, d'autre part, sont au cœur des difficultés quotidiennes que rencontrent les enfants et les jeunes trans;

2) les jeunes trans ainsi que leurs familles seraient protégés de situations au potentiel grandement discriminatoire et stigmatisant en modifiant le Code civil et en permettant aux jeunes trans d'être autorisés à légalement à changer leur mention de sexe, sans chirurgie, avant l'âge de la majorité (avec consentement parental avant 14 ans, sans consentement parental après 14 ans).

Enfants transgenres Canada suggère d'ajouter à la liste des professionnels les travailleurs sociaux, car l'accès à ces derniers est généralement gratuit, et ces professionnels travaillent souvent auprès des populations vulnérables. Nous croyons que l'ajout de ces professionnels pourrait bonifier le projet de loi en augmentant l'accessibilité aux professionnels de la santé et des services sociaux qui peuvent accompagner les jeunes trans.

De plus l'organisme est satisfait de voir l'ajout 'identité de genre' au sein de la Charte, car il permettra d'articuler davantage les droits fondamentaux des personnes transgenres et de leurs familles, et d'y ajouter des protections explicites contre les situations de discrimination vécues par ce groupe particulièrement vulnérable. Enfants transgenres Canada recommande également au gouvernement de considérer ajouter la mention «expression de genre» à la modification prévue à la Charte, en plus du terme «identité de genre». Cet ajout rendrait cohérente la Charte québécoise aux changements prévus dans le cadre des modifications de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui ajoutera «identité de genre» et «expression de genre» comme motifs de discrimination explicite et au Code criminel contre les crimes et les discours haineux.

Ces deux propositions d'ajouts (ajout de «travailleurs sociaux» et d' «expression de genre») bonifieraient un projet de loi qui répond déjà très bien aux besoins des familles qui fréquentent l'organisme.

En résumé, considérant qu'il est déjà possible dans d'autres provinces canadiennes d'obtenir un changement de mention de sexe avant l'âge de la majorité, et que les jeunes trans vivent des situations difficiles, d'une part, et que la Charte ne protège pas explicitement l'identité et l'expression de genre d'une autre part, Enfants transgenres Canada juge que l'adoption de ce projet de loi est urgent et demande au Gouvernement du Québec de l'adopter sans délai et de permettre aux jeunes trans de moins de 18 ans de changer, au registre de l'État civil leur mention de sexe.

Exposé général

Les enfants et les jeunes transgenres font partie d'une des populations les plus vulnérables de la société québécoise, et font face à de multiples barrières sur une base régulière. Ces barrières, qui ont été reconnues par l'Assemblée nationale en 2013 lors de l'adoption du projet de loi 35 visant à modifier le Code civil, et lors des consultations particulières pour l'élaboration des règlements du projet de loi 35, et qu'ils sont les mêmes, sinon amplifiées pour les jeunes transgenres.

Par ailleurs même si ces jeunes ne sont pas toujours visibles, ils sont nombreux² à s'identifier ainsi, et ce, dès la petite enfance. Selon un nouveau rapport publié par le Conseil de l'Europe, on cite qu'un enfant sur 500 est transgenre. Selon une autre recherche, cette fois, de l'Australie, et publiée en 2014, par Clark et collègues³, et se basant sur un échantillon de 8166 jeunes du secondaire d'écoles choisies au hasard, 1,2% des participants ont répondu être transgenres, et 2,5% être en questionnements. Si ces statistiques semblent déjà élevées, la réalité l'est probablement plus, car les situations de stigmatisation tendent à empêcher certains jeunes de s'affirmer publiquement par peur de situations de stigmatisation, de violence ou de représailles. Ces jeunes sont donc nombreux dans la société québécoise, et l'Organisme les côtoie régulièrement.

Les recherches soulignent également que le développement identitaire de genre de ces jeunes survient dans la plupart des cas avant le passage à la vie adulte⁴ soit vers l'âge de 3 à 4 ans⁵, même si leur situation n'est pas toujours entendue par les parents et que plusieurs demeurent 'invisibles'⁶. D'ailleurs, nous tenons à souligner la publication d'une nouvelle recherche en février 2015, qui confirme que les jeunes préadolescents s'identifient transgenres et vivant conformément à leur identité authentique ont un sentiment d'identité de genre aussi fort et ancré que les jeunes qui ne sont pas transgenres⁷.

Les experts sur ces questions reconnaissent qu'être trans n'est pas un problème,⁸ mais que le manque d'acceptation sociale entraîne souvent des conséquences dévastatrices sur ces jeunes⁹. Notamment, selon une étude québécoise, ces jeunes sont plus à risque de violence, de

² Schneider, E (2013) Les droits des enfants intersexes et trans' sont-ils respectés en Europe? Une perspective. Conseil de l'Europe. [www.coe.int/t/dg4l/documents/les_droits_des_enfants_intersexes_et_trans_sont-ils_respectés_en_Europe_une_perspective.pdf]

³ The Health and Well-Being of Transgender High School Students: Results From the New Zealand Adolescent Health Survey (Youth'12), publié dans Journal of Adolescent Health Vol 55

⁴ Beemyn, G. & Rankin, S (2011) The Lives of transgender People. New-York: Columbia University Press

⁵ Ehrensaft, D (2014) From Gender Identity Disorder to Gender identity Creativity: The Liberation of Gender Non-Conforming Children and Youth, dans *Supporting transgender & gender creative youth*. Meyers, E. J et Pullen Sansfaçon, A. (Eds). New York: Peter Lang. pp13-25

⁶ Hellen, M. (2009). Transgender children in schools. *Liminalis: Journal for Sex/Gender Emancipation and Resistance*, 81-99.

⁷ Hagà, S. Garcia-Marques, L. et Olson K.R. (sous presse) Too young to correct: A developmental Test of the tree-stage model of person perception. *Journal of Personality and Social Psychology*.

⁸ Voir, notamment, le guide d'intervention du World Association for Transgender Health <http://www.wpath.org/>

⁹ Voir Saketopoulou, A. (2011). Minding the gap: intersections between gender, race, and class in work with gender variant children. *Psychoanalytic Dialogues*, 21(2), 192-209.

harcèlement, et discrimination¹⁰. Chez plusieurs jeunes, ces difficultés peuvent même conduire au développement d'un trouble de stress post-traumatique¹¹. Le suicide est également très répandu chez ces jeunes. Selon une récente enquête après de 433 personnes trans* de tout âge, 43 % ont déjà tenté de se suicider¹². La même étude souligne d'ailleurs que parmi les participants 36 % d'entre elles qui ont tenté de se suicider avaient moins de 15 ans¹³. Finalement, il faut souligner que ces jeunes sont souvent rejetés par leur propre famille, ceux auprès de qui ils devraient pouvoir trouver du soutien et du réconfort.

Nous croyons que les évidences empiriques sont claires, et l'expérience des familles qui fréquentent Enfants transgenres Canada les confirme. Les jeunes trans ont un besoin important de soutien et de protection sociale, mais sont oubliés, dans l'invisibilité et déniés d'existence par la législation actuelle, qui ne permet pas aux mineurs de changer de mention de sexe à l'état civil.

Le manque de reconnaissance civile, par l'interdiction de changer de mention de sexe avant l'âge de 18 ans, s'avère un obstacle majeur pour ces jeunes, voire un problème insurmontable pour certains qui sont incapables d'occuper l'espace civil en se trouvant un emploi, en voyageant, ou en s'épanouissant dans une activité sportive, par exemple, car leurs papiers d'identité ne sont pas en cohérence avec leur identité et leur présentation. En effet, l'Acte de naissance dicte l'ensemble des papiers d'identité que ces jeunes doivent présenter : Carte d'assurance maladie, Passeport, Permis de conduire, Numéro d'assurance sociale, Code permanent à l'école. Les numéros apparaissant sur ces cartes, étant souvent genrés, ont des répercussions directes sur les jeunes transgenres : mention de sexe sur les horaires, sur les dossiers médicaux, sur les documents de voyages, notamment, obligeant le jeune à justifier son identité de genre, souvent à des inconnus qui contrôlent ces pièces d'identité, et de s'exposer à des situations de violence et de discrimination.

Permettre le changement de mention de sexe chez les moins de 18 ans contribuera à réduire considérablement les chances de vivre des situations de discriminations et ainsi, favoriser des environnements sains et plus sécuritaires pour ces jeunes.

Six provinces canadiennes ont déjà reconnu ce problème et ont modifié leur loi, permettant ainsi à ces jeunes de commencer leur vie avec des chances égales aux autres jeunes. *C'est le cas notamment de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, et de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador qui permettent maintenant le changement de mention de sexe aux mineurs, souvent avec le simple dépôt d'un formulaire et une lettre d'un professionnel.* Plusieurs provinces canadiennes reconnaissent déjà « identité de genre » et « expression de genre » comme motifs explicites de discrimination.

¹⁰ Chamberland, L, Baril A et Duchesne N. (2011) *La transphobie en milieu scolaire au Québec*. Rapport de recherche, Montréal, Université du Québec à Montréal.

¹¹ Roberts, A., Rosario, M., Corliss, H., Koenen K., & Bryn Austin, S. (2012). Childhood gender nonconformity: A risk indicator for childhood abuse and posttraumatic stress in youth. *Pediatrics*, 129(3), 571-573

¹² Scanlon, S., Travers, R., Coleman, T., Bauer, G. et Boyce, M. (2010) Les communautés trans en Ontario et le suicide: la transphobie est mauvaise pour notre santé. *Bulletin électronique de Trans PULSE*, Volume 1, Numéro 2. 14 novembre 2010. [<http://transpulseproject.ca/wp-content/uploads/2010/11/E2French.pdf>]

¹³ Bauer, G. R., Pyne, J. Caron Francino, M. Hammond, R. (2013) La suicidabilité parmi les personnes trans en Ontario : Implications en travail social et en justice sociale. *Service Social*. Volume 59(1), 35-62

L'adoption rapide de cette loi pourra contribuer significativement à réduire la stigmatisation et la discrimination vécue par les jeunes trans et protéger leur vie privée, une valeur fondamentale de la société québécoise. L'adoption avant la fin de la présente session parlementaire permettra aux jeunes transgenres de commencer l'année scolaire 2016-2017 avec des pièces d'identité qui leur correspondent et ainsi éviter des situations difficiles lors d'une période les plus stressantes chez les jeunes et les enfants.

De plus, modifier le Code civil et ajouter des protections explicites au sein de la Charte s'avèrent deux moyens efficaces pour réduire les difficultés quotidiennes vécues par les jeunes trans, et leurs parents qui les soutiennent et de lutter activement contre la transphobie.

En conclusion, compte tenu des législations déjà en place dans les autres provinces, et des expériences particulièrement difficiles pour ces jeunes, Enfants transgenres Canada soutient sans hésitation l'adoption du projet de loi 103.

Préparé par :
Annie Pullen Sansfaçon
a.pullen.sansfacon@umontreal.ca
Vice-présidente, Enfants Transgenres Canada
Professeure agrégée à L'École de travail social, Université de Montréal

Le 3 juin 2016